

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six mai à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET.

Etaient présents					
BARTHELET Catherine	FUMEY Françoise	RACLE Olivier			
AIROLDI Michel	GHARBI Stéphanie	RICLOUX Benoît			
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	GIACOMINI Sébastien	THEVENOT Marie-Christine			
CUSINATO Françoise	POUZOL Michel	VARCHON Daniel			
Etaient absentes excusées					
BELOT François a donné procuration à Benoît RICLOUX					
MOULIN Cyril					
MOUREY Martine a donné procuration à Daniel VARCHON					

Monsieur Benoît RICLOUX a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 30

01 - Jury d'Assises - Année 2020

Le tirage au sort pour la désignation du Jury d'Assises est effectué de manière traditionnelle à partir de trois lots de chiffres séparés, le numéro obtenu, comparé aux listes électorales, donne le nom des personnes proposées. Cette année, les personnes désignées sont :

N° 78 : BERNARD Élise Marguerite Huguette Andrée Françoise

N° 441 : GIRARDET Lucile Sylvie Olivia épouse DUPONT

N° 179: CAMPAGNOLO Sylvie Jeannine épouse COIFFIER

Elles seront prévenues dans les meilleurs délais par la commune.

<u>02 – Contrat P@C (Porter une action concertée) proposé par le Département du Doubs avec le territoire du Grand Besançon pour la période 2018-2021</u>

Exposé des motifs

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plusvalue.
- différenciation: en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Concrètement, le Département propose la signature, avec le bloc communal (communes et EPCI), d'un contrat intitulé P@C (Porter une action concertée) qui couvrira le territoire du Grand Besançon, pour une durée de 4 ans (2018-2021).

Visant à faciliter l'articulation des politiques départementales avec les stratégies et les priorités locales exprimées dans les projets de territoire, ceci dans un souci de cohérence, d'efficacité et de lisibilité de l'action publique, ce contrat est construit autour de 4 axes complémentaires :

- 1er axe : expression des interventions et/ou des priorités du Département sur le territoire, dans une logique de convergence des politiques publiques,
- 2ème axe : accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux,
- 3ème axe: soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux,

• 4ème axe: intégration de « branches » thématiques (sport, culture, jeunesse, ...).

Pour le 3^{ème} axe (soutien aux projets locaux), l'intervention du Département se fera par la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à chaque territoire.

Ainsi, pour le territoire du Grand Besançon, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 11,2 M € (soit 14,61 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B: soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire du Grand Besançon (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A: 70 % de l'enveloppe (soit 7 840 00 €),
- pour les projets relevant du volet B: 30 % de l'enveloppe (soit 3 360 000 €).

Une clause de revoyure est prévue à la fin de l'année 2019 afin de faire le point sur le niveau de mobilisation de l'enveloppe dédiée par le Département à chaque territoire, ce qui permettra, si nécessaire, de procéder à un éventuel ajustement de l'engagement du Département pour répondre aux besoins identifiés.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions nécessaires à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation.

Les représentants du bloc communal (communes et EPCI) au sein de l'instance de concertation s'exprimeront au nom de l'ensemble du territoire, pour la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé avec le Département.

Le contrat P@C du territoire du Grand Besançon a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI), à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire concerné.

Délibération

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- O prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- O approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Grand Besançon,
- O autorise Madame le Maire à signer ce contrat.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

03 – Habitat 25 – Aliénation de 20 logements situés Place de l'Europe

Madame La Maire expose:

Par délibération en date du 14 Janvier 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le prix de vente de 20 logements sis place de l'Europe à PELOUSEY.

Conformément aux dispositions de l'article L443-7 du Code de le Construction et de l'Habitation, Monsieur le Préfet sollicite l'avis de la Commune sur la vente des habitations en tant que commune d'implantation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la vente des logements concernés par l'Office Public de l'Habitat du Doubs - Habitat 25.

Vote	Pour	Contre	
	14	0	0

04 - Questions diverses

O Restauration de Notre Dame de Paris : après échanges, il est décidé que la commune ne participe pas financièrement constatant que le projet pourra vraisemblablement aboutir grâce au mécénat et aux dons privés notamment. Les élus souhaitent garder les moyens nécessaires pour porter à l'avenir des travaux dans l'église de Pelousey.

05 - informations diverses et dates à retenir

Mme le Maire informe :

O Conseil départemental du Doubs – Il est proposé une motion contre la suppression par Lyria d'un aller-retour TGB Lausanne-Paris, via Vallorbe et Frasne, à compter de décembre 2019. Les élus, comme d'habitude, décident de ne pas intervenir dans des dossiers dont ils n'ont pas la compétence. Ils partagent cependant la position du département.

O GRAND BESANCON

- 1. SCoT/PLUi : un entretien en commune a eu lieu à propos de la vacance et la localisation des équipements publics, la volonté étant de mutualiser les données et les mettre à jour.
- 2. Festival Grandes Heures Natures: il aura lieu du 13 au 16 juin à Micropolis notamment. La présentation de l'évènement a eu lieu en mairie à l'attention des élus. Un article dans le Trait d'Union reprendra l'essentiel du programme qui a été également largement diffusé.
- 3. Compétence assainissement : malheureusement une effraction a été constatée dans le local de la station d'épuration début avril, le Grand Besançon a déposé plainte.
- O SICA La réunion du conseil syndical a permis la présentation du bilan des activités du Relais Familles Assistants maternels et de l'EMICA. L'école de musique a fait des efforts importants de gestion qui lui permettent de trouver un équilibre financier depuis 2 exercices. Les élus ont discuté longuement du soutien à ces deux structures. Les évolutions du SICA ont fragilisé le syndicat (périmètre et compétences réduits), il a fallu voter une augmentation de 20 centimes par habitant (pour atteindre 1,50€) afin de pouvoir verser des subventions identiques aux années précédentes.
- O La poste lance une opération de recyclage de voitures électriques : il semble qu'il s'agit là d'une opportunité à saisir pour notre commune, afin de remplacer le véhicule actuel et faire un geste en faveur de la transition écologique. On aura confirmation début juin de la transaction.
- O Un rendez-vous avec un technicien Orange en charge du déploiement du réseau fibre optique FTTH, a permis de confirmer l'arrivée de la fibre cette année. Toutefois, la date butoir de juillet indiquée récemment n'a pas été reconfirmée... Une fois les armoires installées, l'opérateur proposera une réunion publique afin de bien expliquer à la population l'installation pour les particuliers, pour arriver en pied de parcelle ou à l'intérieur du logement...
- O Le projet de rénovation des trottoirs du quartier du Vallon de Bouvreuil est présenté aux élus. Il est également envisagé de changer le mobilier urbain endommagé, de revoir les aménagements (arbustes à la place des arbres par exemple...), de créer un cheminement piéton, de matérialiser des places de stationnement, de rénover les trajes... Une réunion publique aux riverains sera proposée prochainement pour valider le projet.
- O Le Service Minimum d'accueil (SMA) sera en place jeudi 9 mai, quatre enseignants ayant déclaré faire grève.
- O Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des habitants qui se plaignent du manque de savoir-vivre de leurs voisins : chiens qui aboient en journée, non-respect des horaires par rapport à l'utilisation des engins à moteur... Des rappels sont effectués pour essayer d'éviter que les relations ne s'enveniment. Un rappel sera fait pour les constructions du lotissement du Chanot vis-à-vis du respect des horaires, notamment pour la coupure méridienne.
- O Les travaux de voirie rue de Genièvre et du Séminaire n'ont pas été réceptionnés, dans l'attente de la fin effective des travaux (pose de panneaux, reprise du bicouche...).
- O L'activité piscine à l'école devrait avoir lieu en septembre. La commune, a priori, pourra solliciter le département pour une participation au financement des voyages en bus.

- L'ALE étudie la possibilité de poursuivre pendant une année test des cours de natation de perfectionnement.
- O Le comité consultatif jeunes citoyens est un peu en difficulté en termes d'effectifs, qui ne sont jamais constants.
 - Les jeunes ont géré Pelousey Propre, seront bien présents pour la commémoration du 8 mai mais il sera compliqué a priori de les mobiliser en mai/juin avec l'arrivée de leurs examens et autres compétitions respectives...
- O Les élus évoquent la visite de la Députée qui a rencontré les entreprises et quelques habitants, tous ont apprécié la démarche.
- O Concernant la remise des cartes électorales aux jeunes, tous regrettent le manque de participation... Seuls 8 jeunes sur 30 se sont déplacés, une dizaine se sont excusés étant en examens ou ne rentrant pas le week-end...
- O Benoit Ricloux fait le point sur la participation des élus pour les moments de convivialité du 8 mai, de Pelousey en Folie et du couvige.
- O Le problème de l'accès à la maison de la Noue est évoqué en séance. Des parents souhaiteraient davantage de parking et de place pour se croiser... Il est rappelé tout l'historique de la construction de la Maison de la Noue. Au départ, seuls les intervenants, camions de livraison, de collecte des déchets, pompiers et PMR devaient accéder. La commune a été obligée de renoncer à la barrière en raison de la discrimination qu'elle engendrait pour les Personnes à Mobilité Réduite. Il reste recommandé pour toutes les personnes vaillantes d'utiliser le parking de l'école primaire...
- O Un courrier de remerciement pour l'organisation du Grand Débat National du Ministre Sébastien Lecornu est transmis aux élus.
- O Un mariage et un parrainage ont été célébrés ce mois-ci.

Agenda des élus :

- O Tous les mercredis 17 h 00 / 19 h 00 Comité Consultatif Urbanisme
- O Tous les lundis 18 h 00 Municipalité

<u>Événements futurs :</u>

- O Mercredi 8 mai 2019 12 h 00 Cérémonie au Monument aux Morts
- O Samedi 18 mai 2019 après-midi Pelousey en Folie
- O Dimanche 19 mai 2019 9 h 00 / 18 h 00 Couvige
- O Samedi 25 mai 2019 AM inscription à la maison de la Noue : randonnée VTT Rock en herbe !
- O Dimanche 26 mai 2019 Élections européennes Mairie 8 h 00 18 h 00

Prochains Conseils Municipaux:

- O Lundi 3 juin 2019 20 h 30
- O Lundi 1er juillet 2019 20 h 30

Fin de la séance à 22 h 15